



Hébergement d'un parent à titre gratuit

Par **annickp**, le **29/11/2012 à 13:35**

Bonjour, mon mari et moi avons acheté une résidence secondaire (nous n'avons pas créé de SCI) et y avons installé ma mère (80 ans) qui ne dispose que d'une pension de reversion. Elle ne nous verse aucun loyer (aucun acte rédigé : bail, commodat ...)
- Pouvons-nous bénéficier d'une réduction d'impôts ? ou autre ?
- Que devons nous faire pour que la taxe d'habitation soit à son nom ?
Merci pour votre réponse.

Par **pierre2antoine**, le **09/06/2014 à 21:11**

Bonjour
je suis dans la même situation car je loge mes parents à titre gratuit. Avez-vous eu une réponse à votre question.
Merci